

FNEE CGT

Fédération Nationale des personnels

des ministères de l'Écologie, de la Cohésion des Territoires, de la Mer, des Transports et du Logement



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 88 75 - Mail: fd.equipement@cgt.fr - Site: https://equipementcgt.fr

CHSCT-M du 7 novembre 2022 Déclaration CGT

(dernière réunion)

Situation en Iran, en Ukraine

La répression en Iran contre ces Femmes courageuses ne faiblit pas. Ce sont maintenant des dizaines de morts parmi la popultion qui sont à déplorer. Cette population qui rejette la dictature religieuse. La guerre en Ukraine génère elle aussi de nombreuses victimes de part et d'autre. La CGT souhaite l'arrêt des combats et espère une sortie de ce conflit par la négociation.

Concernant les impacts économiques du conflit en Ukraine, les salariés et les travailleurs les ressentent plus durement. En témoigne les plans de sobriété énergétique qui se multiplient et participent à la dégradation des conditions de travail.

Plans de sobriété énergétique

À VNF, il est proposé de recourir au télétravail imposé pour fermer les bâtiments sur des périodes plus longues sans considération pour les possibilités et les conditions de télétravail des personnels à leur domicile. Nous voyons en cela l'effet attendu de la politique de « l'autonomie de gestion » des établissements publics, lesquels sont prêts à faire passer en force des reculs pour obéir aveuglément aux injonctions de baisses d'effectifs et de libéralisation dévastatrices. La fin justifiant tous les moyens!!

Loi 3DS: DIRs - VNF

La libéralisation est aussi synonyme de décentralisation. Ainsi la loi 3 DS, nouvelle loi de décentralisation, va conduire à un transfert massif des personnels des DIRs vers les collectivités locales mais possiblement des personnels de VNF dans la Nièvre (transfert de voies navigables). De nouvelles réorganisations en perspectives qui vont mettre à mal les personnels et générer des risques psycho-sociaux (RPS), alors que la souffrance au travail touche déjà beaucoup d'agents.

Rapport des services de la médecine de prévention de septembre 2022

Les RPS mis en évidence dans le rapport des services de la médecine de prévention de septembre 2022 :

- ✓ des réorganisations qui génèrent inévitablement une désorganisation et remise en cause des fonctionnements préexistants, remise en cause qui peut porter atteinte à l'estime de soi »
- ✓ Les risques psycho-sociaux qui restent prépondérants en DDT et DDTM
- ✓ des restructurations et remaniements itératifs qui ont pu effriter la résistance du personnel.
- ✓ « ...agents en fin de carrière, dont l'expérience, ..., peut paraître obsolète, et qui peuvent être habités par un sentiment ... d'inutilité. »
- ✓ Intensification du travail
- ✓ Manque de moyens pour effectuer le travail prescrit
- ✓ Conflit
- ✓ Trouble de stress post-traumatique
- ✓ Personnels vieillissant qui n'est plus en capacité d'absorber les augmentations de charges

Autant d'éléments qui font la démonstration de l'impérieuse nécessité de poursuivre un travail de prévention. Pour la CGT, un tel objectif ne peut être atteint sans remettre en cause la revue des missions tous azimuts et les choix politiques de décentralisation. Nous pouvons affirmer que les choix des derniers gouvernements portent atteinte à la santé physique et mentale des personnels du pôle ministériel depuis des décennies.

Risques routiers

Concernant les risques routiers, les personnels de DIRs sont sur-exposés. Malgré les mesures prises, le nombre des accidents reste élevé. Le MTECT doit donc s'attacher à réduire le nombre d'accidents. Les résultats doivent être mesurables.

Le ministre a indiqué lors du CTM budgétaire en septembre tout l'attachement qu'il portait à la sécurité des agents de ce ministère. Force est de constater que notre ministre n'a pas joint les actes à ses paroles. La CGT peut légitiment douter de sa sincérité. Il n'aura pas trouvé le temps de venir présider cette instance, dernière réunion du CHSCT Ministériel.

La Formation Spécialisée* du futur CSAM*, sensée remplacer le CHSCT-M d'aujourd'hui (fusion CTM et CHSCTM), ne bénéficiera plus des mêmes moyens.

* Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social d'Administration Ministériel unique

Réforme statutaire des PETPE

La CGT ne peut clore cette intervention sans dénoncer la réforme statutaire annoncée des PETPE. Celle-ci avait été annoncée lors l'audience avec la ministre le 3 mars dernier. Il était question de valoriser les carrières et de reconnaitre les compétences des personnels. Autant dire que le compte n'y est pas. Le résultat n'est pas du tout à la hauteur des enjeux ni des espérances des personnels. Proposer un emploi fonctionnel par définition temporaire, en lieu et place d'un grade est une véritable trahison.

Revendications de la CGT

La CGT souhaite poser maintenant un certain nombre de repères revendicatifs :

- ✓ L'arrêt des réorganisations et des décentralisations en cours
- ✓ Le retour à un opérateur unique de gestion d'infrastructure et d'exploitation pour les routes et pour les voies navigables.
- ✓ La réduction du temps de travail à 32 heures
- ✓ Un début de grille à 2 000 € brut
- ✓ La retraite à 60 ans
- ✓ La bonification de 25 % du service actif
- ✓ Un corps unique des PETPE avec les deux spécialités RBA et VN/PM,
- ✓ Intégration des Chefs d'Équipe d'Exploitation Principaux (ex C3) à la grille C3+

Nous avons été informé du décès d'un agent de la DIR CO le 17 octobre à son domicile. Il conviendra d'évoquer ce nouveau drame en préambule des travaux du CHSCT-M. Si les représentants du personnel ont accepté de ne pas inscrire à l'ordre du jour de cette réunion, le tableau de suivi des accidents graves et des suicides il s'agit pour nous d'une exception. Exception en raison d'un programme déjà très chargé à la suite d'un décalage du calendrier.

Il faut s'attacher à débuter toutes les réunions par le suivi des accidents graves car c'est un pilier d'une démarche de prévention efficace.

